Greffe
du Tribunal de Commerce de
SENLIS
CITE JUDICIAIRE
60300 SENLIS TEL 0344.53.87.00

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
ABCIS PICARDIE
Rue des droits de l'homme
et du citoyen

60740 SAINT MAXIMIN

Dépôt effectué par :

Société
CICA Sa Jardines
738 Rue Yves Kermen
BP 95

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro RCS : SENLIS B 477 180 822 <2141/1987B00164>

Pièces déposées le 30/11/2002 Numéro : 2202449
P.V. D'ASSEMBLEE du **30/09/2002** - NOMIN. COMMISSAIRE AUX COMPTES

*** CE BORDEREAU N'EST PAS UNE FACTURE A PAYER ***

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE 60300 SENLIS

COPIE

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

ABCIS Picardie
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.450.000 euros
Siège social : rue des Droits de l'Homme et du Citoyen 60740 ST MAXIMIN
477 180 822 RCS SENLIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2002

Le 30 septembre 2002, à 9 heures 15

La société Cica, associé unique de la société Abcis Picardie,
représentée par Monsieur Christian KLINGLER, Président,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES :

L'Associé Unique prend acte de la démission de :

- BEFEC-PRICE WATERHOUSE, commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Xavier CAUCHOIS, commissaire aux comptes suppléant,

et décide de nommer :

- KPMG SA, demeurant 2 bis rue de Villiers 92300 LEVALLOIS PERRET, co-commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Gérard BIZIEN, demeurant 2 bis rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET, co-commissaire aux comptes suppléant,
- RSA SEEC ET ASSOCIES, demeurant 40 avenue Hoche 75008 PARIS, co-commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Jean-Louis FOURCADE, demeurant 40 avenue Hoche 75008 PARIS, co-commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

POUVOIRS :

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
Cica - Christian KLINGLER